

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de  
convocation :*  
23 septembre 2025

*Mis en ligne :*

06/10/2025

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29*

Présents : 18  
Votants : 21  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

**Absents :** BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 33****Délibération n°2025-111. VIE ÉCONOMIQUE : Déclaration sans suite de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en location-gérance du commerce sis au 4, rue Beaumanoir**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses dispositions relatives à l'aliénation des biens du domaine privé des communes ;

**VU** la délibération n°2025-078 du 30 juin 2025 relative à l'Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en location-gérance du commerce sis au 4, rue Beaumanoir

**VU** l'appel à projet lancé le 9 juillet 2025 en vue de désigner un prestataire pour la location-gérance du commerce situé au 4 rue Beaumanoir ;

**VU** la candidature et proposition reçues dans le cadre de cette procédure ;

**CONSIDÉRANT** que la commune a engagé une procédure en vue de désigner un locataire-gérant pour ce commerce ;

**CONSIDÉRANT** que, postérieurement au lancement de la procédure, la commune a réexaminé l'opportunité du projet et estime désormais préférable de procéder à la cession du bien plutôt qu'à sa mise en location-gérance.

**CONSIDÉRANT** que cette réorientation du projet rend sans objet la procédure de sélection engagée ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats, il convient de déclarer sans suite la procédure initiale ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**DE DÉCLARER** sans suite la procédure engagée dans le cadre de l'appel à projet relatif à la location-gérance du commerce situé au 4 rue Beaumanoir,

**D'APPROUVER** le principe de vente, de façon simultanée, du local (murs et fonds) précité et charge à Monsieur Le Maire de mettre en œuvre les démarches nécessaires à la cession, conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques,

**DE PRÉCISER** que le lauréat devra racheter les murs et pourra le faire directement auprès de Rennes Métropole,

**DE PRÉCISER** que le porteur de projet devra proposer une activité bar/restaurant ou commerce de bouche,

**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes formalités relatives à la notification au candidat et à la publicité de la présente décision.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

